

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 1^{er} FÉVRIER 2019

Etaient présents : Mmes BIGOT, FÉVRIER

MM. PANNIER, POUSSE, FOURNIER, GOUPY, JOURDAIN,
RADIGUE, SIMON

Etaient absents excusés : Mmes HUBERT, PEREIRA, PASQUIER

M. RICHET donne pouvoir à Mme FÉVRIER

Secrétaire de Séance : M. GOUPY

L'an deux mil dix neuf, le premier février à 20 h, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 janvier 2019, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.

Le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2018 ne suscite aucune remarque particulière.

✓ Présentation des stratégies de la transition énergétique

La Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » a demandé au bureau d'études ICS Conseil une étude portant sur la transition énergétique. Monsieur MAILLARD de ce bureau d'études présente ces stratégies dont le moteur est l'économie du partage.

Monsieur MAILLARD présente par vidéo-projection quelques chiffres sur la répartition de l'énergie consommée avec notamment :

- 45% pour la consommation liée aux constructions
- 30% pour les déplacements
- 15% pour l'industrie
- 10% pour l'agriculture

Les enjeux de la transition énergétique sont d'ordre :

- Social : garantir un accès à l'énergie équitable pour tous
- Economique : contrer l'augmentation du prix des énergies
- Environnemental : réduire les émissions de CO2 pour contenir les impacts du changement climatique

Le but est de changer de modèle d'ici 2050 passant par le rapprochement des points de production avec les points de consommation.

Monsieur MAILLARD souhaite que les élus du territoire communautaire se questionnent :

- sur le type d'énergie qu'ils veulent voir se développer sur le territoire ?
- sur les stratégies ?
- avec quels moyens ?

L'intervention de Monsieur MAILLARD permet aux conseillers de se questionner sur les futurs travaux d'éclairage route de la Rouzière et route des Trois Maillets concernant l'équipement qui pourrait être réalisé avec des candélabres autonomes...

✓ **Droit de préférence espace boisée**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la notification de vente de parcelles de Monsieur ESNAULT Gérard pour les parcelles cadastrées section A parcelles N°763 et N°765 d'une superficie de 71a 90ca situées au lieudit « La Grande Pièce » à Saint Ouen en Belin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préférence sur ces parcelles.

✓ **Avancement de grade personnel communal**

Dans le cadre des avancements de grade, Madame BRIFFAULT Marie-Christine est promouvable au 1^{er} mars 2019 au grade d'adjoint technique Principal 1^{ère} Classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de la création du poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe au 1^{er} mars 2019.

Le tableau de ces avancements de grade sera soumis à la Commission Administrative Paritaire pour avis ainsi qu'au Comité Technique pour avis sur les ratios.

✓ **Demande de subvention exceptionnelle Classe Découverte Ecole Claire Fontaine**

Madame EVRARD, Directrice de l'Ecole Claire Fontaine a adressé au nom de la Coopérative Scolaire un courrier en date du 11 janvier 2019 relatif à une demande de subvention concernant le départ de la classe de CP en classe découverte la semaine du 11 au 15 mars 2019.

22 enfants participent à ce séjour (1 enfant reste à l'école, les parents ne voulant pas laisser leur enfant partir mais il ne s'agit pas d'un problème financier).

Le budget définitif est le suivant :

- Prix du séjour : 7 406,80 €
- Prix du transport : 1 250 €

Soit un total de 8 656,80 €

La Coopérative, grâce à différentes actions participent à hauteur de 1 078,55 €. Il reste donc à financer 7 578,25 € à répartir entre l'Amicale des parents d'élèves, la Mairie et les parents conformément à la délibération de principe du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2018.

Aussi, une demande de subvention est sollicitée auprès de la Mairie d'un montant de 2 526 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide pour le départ des CP en classe découverte de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 526 € à la Coopérative Scolaire au Budget Primitif 2019 de la commune.

Cette dépense sera imputée à l'article 6574 (Subventions aux associations et aux personnes de droit privé).

✓ Convention de fourrière animale 2019

Par courrier reçu le 10 janvier 2019, Monsieur le Président de Le Mans Métropole nous propose le renouvellement de la convention de fourrière animale pour l'année 2019.

Le tarif des frais de gestion de la fourrière reste inchangé (0,55 € TTC/hab) pour l'année 2019.

Les tarifs pour frais de garde sont également inchangés :

- 1 € TTC par animal par jour pour une durée inférieure ou égale à 8 jours de garde
- 2 € TTC par animal par jour à compter du 9^{ème} jour de garde

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler la convention de fourrière animale avec Le Mans Métropole pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 et l'autorise à pratiquer les soins vétérinaires visant à la survie de l'animal lorsque ce dernier n'est pas identifié dans la limite d'un montant maximum de 120 €
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

✓ Remplacement chaises Eglise

Le mobilier qui se trouvait dans l'église avant la loi du 9 décembre 1905 relative à la loi de la séparation de l'Église et de l'État est propriété de la commune.

Ainsi, des inventaires plus ou moins précis et exhaustifs, ont été établis pour répertorier l'ensemble des meubles et des objets considérés comme propriété des communes.

La présence d'un bien sur ces inventaires permet de savoir si ce bien appartient à la commune : dans l'inventaire communal, les biens mobiliers et immobiliers de l'église y sont globalisés.

Par ailleurs, après vérification et pièces justificatives de l'inventaire pour l'ensemble paroissial de la couronne sud du diocèse, aucun bien mobilier de Saint Ouen en Belin n'y apparaît.

Ainsi, les chaises sont donc bien propriété de la commune et peuvent donc faire l'objet de leur remplacement.

Il a été répertorié le besoin de chaises soit 300 chaises.

Après consultation de catalogues concernant le mobilier de l'église, les prix varient entre 80€ et 120 € : Aussi, Monsieur le Maire présente une offre promotionnelle d'Hyper U au prix unitaire de 13,95 € TTC soit une dépense de 3 486 € HT soit 4 185 € TTC. Une nouvelle offre promotionnelle aura lieu en septembre mais il convient de réserver dès maintenant cette commande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'achat de 300 chaises pour l'église d'un montant de 3 486 € HT soit 4 185 € TTC.

Cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2019.

✓ Travaux arpentage terrain logements sociaux

Monsieur le Maire informe les conseillers de la visite d'un architecte concernant l'étude pour la construction de cinq logements de plain-pied. En effet, Sarthe Habitat accepte la construction de cinq logements sous condition qu'ils soient de plain-pied.

Aussi, pour la réalisation de ce projet il conviendrait à court ou moyen terme de réaliser l'arpentage de ce terrain.

Un devis a donc été demandé au Cabinet LOISEAU dont le montant s'élève à 985,10 € HT soit 1 182,12 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'inscrire à l'article 2315 (Installations, matériel et outillages techniques) la somme de 1 183 € du Budget Primitif 2019.

✓ Travaux électriques Salle Audonienne

Suite au passage en date du 19 décembre 2018 de la Commission de Sécurité à la Salle Audonienne, des travaux doivent être réalisés notamment pour l'asservissement de la porte de la réserve sur l'alarme incendie avec alimentation au bloc de secours.

Un devis a donc été demandé à l'entreprise SEG dont le montant s'élève à 807,59 € HT soit 969,11 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'inscrire à l'article 21318 (Autres bâtiments) la somme de 970 € TTC du Budget Primitif 2019.

✓ Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 1612-1 autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette possibilité permet d'éviter toute rupture d'activité durant le premier semestre de l'année, sachant par ailleurs que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le Budget Primitif 2019 de la commune.

Afin de permettre le paiement concernant l'arpentage du terrain des logements sociaux et réaliser les travaux électriques de la Salle Audonienne en l'attente du vote du Budget Primitif 2019, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une ouverture anticipée de crédits d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'ouverture anticipée de crédits suivant le tableau ci-après :

Article	Intitulé	Crédits ouverts BP 2018 Chapitre 21	Quart Crédits BP 2018 Chapitre 21	Ouverture anticipée crédits BP 2019	
Article 21318	Autres bâtiments publics	21 004 €	5 251 €	970 €	Travaux sécurité Salle Audonienne

Article	Intitulé	Crédits ouverts BP 2018 Chapitre 23	Quart Crédits BP 2018 Chapitre 23	Ouverture anticipée crédits BP 2019	
Article 2315	Installations, matériel et outillages techniques	221 113 €	55 278 €	1 183 €	Frais de bornage terrain

✓ **Convention de rétrocession d'espaces communs Lotissement « La Rouzière »**

Le lotisseur Foncier Aménagement va réaliser un projet de lotissement de 5 terrains à bâtir destinés à la construction de maisons individuelles sur un terrain situé sur la parcelle Section AC N°4 d'une contenance cadastrale totale de 3 996 m², route de la Rouzière.

Ce projet prévoit des espaces verts communs situés en bordure de la voie communale de la Rouzière d'une superficie d'environ 152 m².

Le plan de ce futur lotissement est présenté aux conseillers et une convention de rétrocession des espaces verts communs (environ 152 m²) à la commune est proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la rétrocession des espaces verts situés en bordure de la voie communale de la Rouzière par le lotisseur Foncier Aménagement
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la SARL BGBD Aménagement ayant pour nom commercial Foncier Aménagement.

✓ **Convention de groupement de commandes du débroussaillage des abords de la voirie et du curage des fossés**

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose de signer la convention de groupement de commandes pour le débroussaillage des abords de la voirie et le curage des fossés avec la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ».

Cette convention débutera le 1^{er} janvier 2019 et prendra fin le 31 décembre 2020.

Cette convention rappelle les missions de la communauté de communes, coordinateur du groupement chargé de la gestion de la procédure de passation de marché et des communes membres. Les communes membres devront définir leurs besoins, notifier et signer le marché, exécuter le marché en s'engageant à commander aux entreprises retenues à hauteur de ses besoins exprimés. Chaque membre est en charge des opérations d'exécutions des contrats avec notamment la passation, la réception et le paiement des prestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour le débroussaillage des abords de la voirie et le curage des fossés avec la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ». Cette convention débutera le 1^{er} janvier 2019 et prendra fin le 31 décembre 2020.

Monsieur POUSSE indique que le débroussaillage concernera :

- 37 km en 2019 (routes et chemins)
- 24 km en 2020 (routes)

Il conviendra également de prévoir dans ce marché un prix horaire pour les autres débroussaillages.

En ce qui concerne le curage des fossés, il sera inscrit 5 000 ml à réaliser avec évacuation de terre.

Il conviendra de prévoir un tarif horaire pour le curage de collecteurs.

Par ailleurs, Monsieur POUSSE indique que la commission aménagement rural s'est réunie le 26 janvier dernier et a relevé différents travaux de voirie pour 2019 (enduit route de l'épine, reprofilage et débermage divers endroits de la route de la Valinière et route de la Croix, traversée de la Place des Comtes de Belin, enduit de la partie basse de la cour d'école,...)

Monsieur POTTIER de l'agence ATESART viendra en Mairie le 18 février prochain pour réaliser une estimation de ces travaux.

Enfin, Monsieur POUSSE indique que l'entreprise COLAS a répondu le 11 janvier dernier à notre courrier 13 décembre 2018 pour la dégradation rapide de la route des Landes en indiquant qu'ils se rendront sur place avec leur laboratoire pour constater l'état de la voirie.

En l'attente, quelques trous seront bouchés et des panneaux de signalisation du danger seront installés par les agents communaux.

✓ **Modification des statuts du SIDERM**

En raison de déménagement du SIDERM au cours du premier trimestre 2019, les statuts doivent porter la modification suivante : « Article 4 : Le siège du syndicat est fixé au 3, rue des Noës à Spay. Les réunions du comité syndical se tiennent dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ».

Le comité syndical du SIDERM, par délibération en date du 14 décembre 2018 a pris acte de cette modification statutaire.

Les communes et établissements membres du SIDERM sont donc invités à se prononcer sur la dite modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a pris également acte de modification statutaire.

Pour information, Messieurs PANNIER et POUSSE ont visité ces nouveaux locaux dont l'inauguration est prévue le 27 avril 2019.

✓ **Questions d'Actualité**

➤ **Pour information**

La réunion publique de présentation du PLUI a eu lieu le 31 janvier dernier avec une participation d'une trentaine de personnes.

Monsieur le Maire a été alerté par Madame BRIGNONE, Inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Château du Loir sur une éventuelle fermeture de classe à la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal ne peut envisager une telle fermeture. Le Conseil d'École sera avisé le 4 février prochain.

Monsieur PANNIER et Madame PEREIRA ont assisté à un séminaire de la sécurité routière le 24 janvier dernier où il en ressort de vives inquiétudes concernant la conduite de véhicules sous l'emprise de médicaments. Des informations sur les différents aménagements routiers en matière de sécurité est consultable sur le site voiriepour tous.cerema.fr.

Monsieur GOUPY, référent randonnées participera à une formation sur le balisage le 26 mars prochain.

Monsieur PANNIER informe le Conseil Municipal du bilan de l'activité de notre agence postale qui se maintient et se positionne à la 4^{ème} place des agences postales du secteur dépendant de Montval sur Loir.

Madame FONTENEL-PERSONNE a adressé un courrier concernant le grand débat national avec un calendrier :

- Le 20 février à Ecommoy
- Le 8 mars à Moncé en Belin

➤ **Un tour de table est effectué :**

Monsieur RADIGUE informe le Conseil Municipal d'une réunion de présentation en date du 15 mars prochain aux partenaires des 24h VTT (les 6 et 7 juillet 2019) au Restaurant Scolaire en présence de Madame BROSSET et Monsieur CHEVALLIER du Conseil Départemental.

Monsieur RADIGUE indique que Monsieur RACINET souhaiterait le ravalement de la façade du Bar L'Audonien et le changement des radiateurs de son logement.

Une riveraine de la route des Trois Maillets remercie les agents communaux pour le balayage des gravillons sur le trottoir de cette route.

Suite aux travaux sur le réseau d'eau, l'entreprise G.T Canalisations réalisera d'ici la fin du mois la réfection provisoire de la chaussée avec de l'enrobé à chaud rue Saint Mamert.

Madame FÉVRIER indique qu'à la suite de remarques sur l'eau calcaire dans le réseau d'eau potable, le syndicat d'eau de Pontvallain a réalisé des analyses qui s'avèrent conformes.

Monsieur GOUPY constate que des véhicules en manoeuvrant empiètent sur les espaces verts derrière le restaurant scolaire et demande si des bordures pourraient être posées autour de cet espace. Le Conseil est favorable à cet aménagement par les agents communaux.

Madame BIGOT informe le Conseil Municipal de la démission pour raisons de santé de Monsieur DUPRÉ en qualité de Président de Génération Mouvement Cantonal.

Par ailleurs, Madame BIGOT et Monsieur POUSSE se rendront à une présentation réunion annuelle des troupes de la Gendarmerie le 4 février prochain.

La prochaine réunion est prévue le vendredi 1^{er} mars 2019.

La séance est levée à 23h 25

Le Secrétaire de séance,